

ACTE D'ENGAGEMENT (AE)

Marché public de fourniture et livraison de plants champêtres, gaines, tuteurs et paillage – Haute-Loire

1 - Identification de l'acheteur

Nom de l'organisme : Union des forêts et des haies AuRA – Mission Haies
Union des Forêts et des Haies Auvergne-Rhône-Alpes (UFHARA) – Mission Haies
10 allée des Eaux et Forêts, Marmilhat Lempdes – 63370
 bordage@missionhaies.fr

Statut : Association loi 1901

Représenté : BAREAU Anne-Marie, Présidente

2 - Identification du co-contractant

Après avoir pris connaissance des pièces constitutives de l'accord-cadre indiquées à l'article "pièces contractuelles" du Cahier des clauses administratives particulières qui fait référence au CCAG – Fournitures Courantes et Service conformément à leurs clauses et stipulations ;

☐ Le signataire (Candidat individuel),

M / Mme	
Agissant en qualité de	

☐ m'engage sur la base de mon offre et pour mon propre compte

Nom commercial et dénomination sociale

Adresse

Courriel

Numéro de téléphone

Numéro de SIRET

Code APE

Numéro de TVA intracommunautaire

☐ engage la société sur la base de son offre ;

à exécuter les prestations demandées dans les conditions définies ci-après ;

L'offre ainsi présentée n'est valable toutefois que si la décision d'attribution intervient dans un délai de 120 90 jours à compter de la date limite de réception des offres fixée par le règlement de la consultation.

3 - Dispositions générales

3.1 - Objet

Le présent Acte d'Engagement concerne :

Fourniture d'arbres et de fournitures

3.2 - Mode de passation

La procédure de passation est : Procédure Adaptée Ouverte. Elle est soumise aux dispositions des articles L.2123-1 et R. 2122-3 du Code de la commande publique.

3.3 - Forme de contrat

L'accord-cadre avec maximum est passé en application des articles L2125-1 1°, R. 2162-1 à R. 2162-6, R. 2162-13 et R. 2162-14 du Code de la commande publique. Il fixe les conditions d'exécution des prestations et s'exécute au fur et à mesure de l'émission de bons de commande.

4 - Prix

Les prestations seront rémunérées à la fois par application de prix forfaitaires et par application aux quantités réellement exécutées des prix unitaires fixés dans le bordereau des prix.

Le montant des prestations pour la période initiale de l'accord-cadre est défini(e) comme suit:

Maximum HT
20 000,00 €

Les montants seront identiques pour chaque période de reconduction.

5 - Durée de l'accord-cadre

La durée de l'accord-cadre et le délai d'exécution des commandes ainsi que tout autre élément indispensable à leur exécution sont fixés dans les conditions du CCAP.

6 - Paiement

Le pouvoir adjudicateur se libèrera des sommes dues au titre de l'exécution des prestations en faisant porter le montant au crédit du ou des comptes suivants :

Titulaire du compte	
Prestations concernées	
Domiciliation	
Code banque	
Code guichet	

7 - Nomenclature(s)

La classification conforme au vocabulaire commun des marchés européens (CPV) est :

Code principal	Description
80511000-9	Services de formation du personnel

8 - Signature

ENGAGEMENT DU CANDIDAT

J'affirme (nous affirmons) sous peine de résiliation de l'accord-cadre à mes (nos) torts exclusifs que la (les) société(s) pour laquelle (lesquelles) j'interviens (nous intervenons) ne tombe(nt) pas sous le coup des interdictions découlant des articles L. 2141-1 à L. 2141-14 du Code de la commande publique.

(Ne pas compléter dans le cas d'un dépôt signé électroniquement)

Fait en un seul original

A

Le

Signature du candidat, du mandataire ou des membres du groupement ¹

ACCEPTATION DE L'OFFRE PAR LE POUVOIR ADJUDICATEUR

La présente offre est acceptée

A

Le

Signature du représentant du pouvoir adjudicateur,

NOTE TECHNIQUE

(Document à joindre à l'Acte d'Engagement)

1 Présentation de l'entreprise

- Nom / structure juridique : [À compléter]
- Année de création : [À compléter]
- Effectif total : [À compléter]
- Activité principale : [Production / fourniture / négoce de plants champêtres]
- Références récentes similaires : [À compléter – collectivités, chambres d'agriculture, etc.]
- Moyens techniques : [Pépinières, véhicules, entrepôts, partenaires]

2 Traçabilité et qualité des plants

- Provenance : [Label Végétal Local – Massif Central / autre zone biogéographique]
- Certification : [Numéro de lot, fiche d'origine jointe]
- Type de plants : [Racines nues 1+1 / 1+2, hauteur 40-60 cm]
- Conditionnement : [Bottes étiquetées par essence, protection racinaire, emballage distinct par exploitation]
- Gestion des indisponibilités : [Politique de remplacement par essences équivalentes]

3 Organisation logistique

- Moyens de transport : [Camion bâché, protection gel/dessèchement]
- Lieux de stockage : [Adresse / commune]
- Délai moyen entre commande et livraison : [X jours]
- Procédure de livraison : [Regroupement par planteur, étiquetage, bordereaux de livraison]
- Capacité à livrer simultanément plusieurs sites : [Oui / Non]

4 Démarche environnementale

- Mesures pour limiter l'empreinte carbone : [Optimisation des tournées, véhicules récents, circuits courts]
- Gestion des emballages : [Reprise / recyclage / biodégradabilité]
- Matériaux : [Naturels / certifiés / issus de filières durables]
- Engagement RSE : [À préciser si existant]

5 Engagements complémentaires

- Respect strict des délais et des spécifications techniques.
- Réactivité en cas de non-conformité : remplacement sous 15 jours.
- Disponibilité pour échanges avec la Mission Haies.
- Garantie de conformité et de traçabilité documentaire complète.